



Double facturation recherche de fuite Syndic

Par **Elena4343**, le **02/12/2023** à **12:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon appartement. En juin 2022, j'ai constaté un dégât des eaux dans mon appartement. J'ai contacté mon assurance qui m'a indiqué qu'il fallait que je contacte un plombier pour effectuer une recherche de fuite. Ce que j'ai fait.

Le plombier est intervenu et n'a rien trouvé. Entre temps plusieurs voisins (du dessus et du dessous) ont également été impactés. Le Syndic a donc missionné de son côté un plombier pour effectuer une nouvelle recherche de fuite.

2 fuites ont été trouvées :

- 1 chez moi ;
- 1 chez mon voisin du dessus.

Le Syndic m'a donc re-facturé la recherche de fuite dans mon appel de charge et mon assurance refuse de m'indemniser cette seconde recherche de fuite au motif qu'elle m'en a déjà indemnisée une.

J'ai donc payé 400e de ma poche et je ne comprends pas pourquoi cette charge m'incombe alors que j'ai fait les démarches nécessaires et en accord avec mon assurance.

Qui selon vous devrait prendre en charge cette dépense svp ? Je suis complètement perdue j'ai l'impression de me fait balader par les assurances, le courtier et le syndic de copropriété qui est fort désagréable.

Je vous remercie

Par **youris**, le **02/12/2023** à **13:38**

bonjour,

il peut y avoir plusieurs recherches de fuites tant que la fuite n'est pas trouvée.

dans le cadre d'un dégâts des eaux dans une copropriété, il existe la convention IRSI.

il appartient au syndic de faire une déclaration à l'assurance de la copropriété, vous n'avez pas à payer une facture qui n'est pas à votre nom pour une intervention que vous n'avez pas demandée. Vous pouvez établir un constat amiable avec votre syndic

l'assurance de la copropriété doit se rapprocher des assurances des copropriétaires des logements sources de la fuite.

poser la question à votre assurance.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **02/12/2023 à 16:47**

bonjour

comment se fait que la 1ère recherche de fuite n'ait rien donné et la 2ème a trouvé?

Quelle est l'origine de la fuite ?

Par **youris**, le **02/12/2023 à 17:12**

cela arrive, il y a des recherches de fuite qui durent longtemps.

Par **Chaber**, le **02/12/2023 à 19:10**

bonjour

Il s'avère que la recherche de fuite faite par l'assureur ait été infructueuse et le syndic a tout fait le droit de provoquer une nouvelle recherche et à répartir les frais entre les deux copropriétaires s responsables des canalisations privées

Y a-t-il eu pour cette nouvelle recherche une destruction partielle de cloisons ou autres?